

CHAMPIONNAT ATLANTIQUE AFL 2021



Avis de Course

Championnat Atlantique AFL Manche N° 2

Interligue

02/03 Octobre 2021



Rade de Brest
Grade 4

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification. La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
3. Les règlements fédéraux.
4. Le règlement du classement national des coureurs AFL et le règlement du championnat régional Atlantique AFL.
5. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe **ILCA : 4,6 et 7.**
- 3.2 Les bateaux admissibles DOIVENT se préinscrire par internet en ligne au plus tard **le 26 Septembre 2021** à l'adresse suivante :
<http://francelaser.org/inscriptions/Formulaire?regate=228#formulaires>
Majoration de 10 euros pour les inscriptions passées cette date.

- 3.3 Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - l'attestation d'appartenance à l'AFL 2021 disponible en ligne sur : <http://www.francelaser.org/Nouveau/index.htm>
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité 2021
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - L'appartenance à la classe Laser 2021
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1,5 millions d'Euros,
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS À PAYER

Les droits d'inscription requis sont les suivants :

- **28 €** par bateau à payer lors de la confirmation des inscriptions le samedi 2 octobre
- **38 €** par bateau si pré inscription faite après le 26/ 09/2021.

5. PROGRAMME :

- 5.1 Confirmation d'inscription : samedi 2 octobre de 9h30 à 12h00 à Brest Bretagne Nautisme
- 5.2 Contrôle : Adhésion AFL 2021 **obligatoire**
- 5.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Samedi 2 Octobre	14h30	ILCA 4, 6 & 7
Dimanche 3 Octobre	10h00	ILCA 4, 6 & 7

Dimanche 7 Octobre : Dernier signal d'avertissement : 15h 30.

6. **JAUGE** : La régata sera courue sur des bateaux de type Laser reconnus par World Sailing communément vendus sous la marque « ILCA » ou « Laser ». Tous les bateaux doivent avoir une plaque World Sailing à jour collée dans l'arrière du cockpit en accord avec les règles ILCA et les règles de World Sailing.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : <https://brestbretagnenautisme.fr/>

8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours à effectuer sont de types construits.
8.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

9. SYSTEME DE PENALITE

Pas modification de la règle 44.1

10. CLASSEMENT

- 10.1 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 2.
Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A des RCV.
(a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
(b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Des coupes ou prix seront distribuées aux premiers des différentes séries :
Les 1er, 2ème et 3ème des 3 classements (ILCA 4, 5 et 7))
La 1ère Féminine en ILCA 6, le 1er Master ILCA 7 (à partir de 35 ans) et le premier Master ILCA 6 (à partir de 35 ans), la première fille en ILCA 4

13. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.
L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

14 .PROTECTION DES DONNÉES

14.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

14.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par

courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

15 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

16. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 2 millions d'Euros.

17. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Brest Bretagne Nautisme

Port du Moulin Blanc

29200 BREST

02 98 02 51 44

Mail : contact@brestbretagnenautisme.fr

Site : <https://brestbretagnenautisme.fr/>

ANNEXE ZONE DE COURSE

